



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/14

Reçu en Préfecture le : 16/07/14
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mardi 15 juillet 2014
D - 2014/383**

Aujourd'hui 15 juillet 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Vincent FELTESSE

Subventions des projets cohésion sociale et territoriale. Programmation aide alimentaire pour l'année 2014. Autorisation. Décision.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre projet de développement social, la lutte contre les exclusions constitue une des priorités pour la Ville. Nous soutenons dans ce cadre des projets qui participent à la réduction des inégalités entre les habitants et entre les territoires.

La question de l'aide alimentaire se pose à Bordeaux comme dans d'autres grandes villes et même si la distribution alimentaire relève de la compétence du Conseil Général et de l'Etat, la Ville de Bordeaux ne peut se désintéresser de cette question.

3 grands types de population nécessitent une aide alimentaire à Bordeaux :

- les personnes vivant dans la rue, en général des adultes isolés, population estimée à 300 personnes sur Bordeaux. Il faut ajouter les personnes hébergées de façon précaire ou occupant des logements inadaptés qui sont sans possibilité de cuisiner,
- les personnes en attente d'une régularisation. Des familles avec enfants vivant à l'hôtel, sans la possibilité de faire la cuisine. (15 à 20 familles sur Bordeaux soit 40 à 60 personnes),
- certaines personnes vivant sous le seuil de pauvreté, qui ont besoin d'une aide alimentaire ponctuelle ou répétée parfois permanente.

C'est pourquoi la Ville et son CCAS accompagnent depuis de nombreuses années des associations, comme la banque alimentaire, et soutiennent aussi les initiatives des autres associations comme le Pain de l'Amitié, la Halte de Nuit, la Marmite, les Restos du Cœur, le Diaconat, le Secours Catholique, Emmaüs, le Couscous de l'Amitié, le foyer Simone Noailles, les 4 Maisons Relais, etc.

Les actions en lien avec l'aide alimentaire reposent sur l'engagement de nombreux bénévoles qui sont une formidable richesse pour notre ville. C'est la traduction concrète des valeurs de notre République dans une société trop souvent marquée par l'individualisme et la tentation du repli sur soi. L'été, les bénévoles des associations sont en vacances. C'est la raison pour laquelle, depuis 2008, le CCAS coordonne une aide alimentaire, maintenant distribuée sur la place de la République de la mi-juillet à la fin août, sous la responsabilité du Coffee Bus, mutualisant les bénévoles des différentes associations et impliquant les bénéficiaires dans la fabrication des repas et dans leur distribution. Cela permet d'assurer la cohérence de la distribution alimentaire sur la Ville tout en respectant les initiatives des associations. Cela produit aussi des effets positifs sur la tranquillité dans l'espace public.

C'est pourquoi je vous propose de subventionner les associations suivantes :

⇒ La Banque Alimentaire pour un montant de 10 000 €

La Banque Alimentaire fournit les denrées alimentaires à la grande majorité des associations caritatives qui les redistribuent aux personnes qu'elles accueillent. Elle n'a donc pas d'action directe auprès du public, hormis pour les bénévoles qui soutiennent son activité et hormis pour la période estivale, où la banque alimentaire fait de la distribution directe de produits frais dans quatre secteurs de la CUB dont un à Bordeaux.

Aujourd'hui, les difficultés que rencontre la Banque Alimentaire sont constituées par ses circuits d'approvisionnement du fait de :

- la réglementation notamment européenne de plus en plus stricte sur les normes alimentaires.

- la politique des grandes surfaces sur la vente de produits proches de la date de péremption qui ne sont plus donnés à la Banque.
- des changements sur le soutien européen dans le domaine de l'aide alimentaire (diminution du Plan Européen d'Aide aux plus Démunis - PEAD). Cela a tendance à réduire la capacité de réponse de la Banque Alimentaire aux besoins des associations notamment pour certains produits (viande, lait, etc).

La nouveauté pour la Banque Alimentaire est d'avoir ouvert une cuisine solidaire avec le soutien de la Ville. Cette structure qui se trouve dans ses locaux a deux fonctions:

- Préparer des repas pour ses salariés et les bénévoles.
- Servir de base pour des ateliers cuisines organisés par des associations pour les personnes qu'elles accueillent.

Il semble que l'un des enjeux actuellement pour la Banque Alimentaire soit de mieux utiliser l'outil qu'est la cuisine solidaire. Un projet sur l'aide alimentaire porté par le centre social du Grand Parc pourrait être une solution à cette question.

⇒ L'association le Pain de l'amitié pour un montant de 5 000 €

Depuis plusieurs années la Ville de Bordeaux soutient la société Saint Vincent de Paul pour, entre autres projets, son activité « pain de l'amitié ». En 2013, le pain de l'amitié est devenu une association à part entière affiliée à la société Saint Vincent de Paul. L'association assure, d'octobre à juillet, 6 jours sur 7 la distribution de 80 à 130 repas le midi. Elle a aussi développé une épicerie solidaire qui remplace la distribution de colis alimentaire aux familles. Cette initiative a pour but de créer les conditions réelles d'achat et non d'assistanat. Les prix pratiqués sont étudiés en fonction de la situation familiale.

⇒ La société Saint-Vincent de Paul pour un montant de 5 000 €

Depuis 2013 la société Saint Vincent de Paul a recentré son activité sur l'accueil et l'orientation de personnes en grande difficulté. Plus de 2 500 personnes ont été accueillies. Pour cette activité l'association a perçu une subvention de 5 000 € en début d'année 2014. L'année 2014 est une année de transition et de soutien logistique pour l'autonomisation de l'activité « pain de l'amitié », ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires afin de bien conforter l'activité d'aide alimentaire.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à adopter le programme d'aide alimentaire pour un montant de 20 000 €,
- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces 3 organismes,
- à signer tout document lié à la présente délibération.

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2014, fonction 522 compte 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI